



Relais 42

Le Thébaïca

**Centre de loisirs municipal
De La Fouillouse**



Arbre du mali

REGLEMENT INTERIEUR

Le **Thébaïca**, centre de loisirs municipal de La Fouillouse, dont la gestion est confiée à l'association **Relais 42**, accueille les enfants scolarisés de 3 à 13 ans en périscolaire et extrascolaire. Le présent règlement intérieur doit être accepté et **signé par les parents lors de l'inscription de leur enfant** ou après tout renouvellement de celui-ci.

Article 1 : Modalités d'accueil au Thébaïca

Article 1.1 : Horaires « vacances scolaires »

Le centre de loisirs accueille les enfants à la journée de 8h00 à 18h00.

- le matin l'accueil des enfants est organisé de **8h00 à 9h00** avant le début des activités
- le soir le temps de départ est fixé entre **17h00 et 18h00** après la fin des activités et au moment du retour des enfants lors des sorties extérieures.

Les enfants ne sont pas admis avant 8h00 le matin et doivent être récupérés impérativement par les parents au plus tard à 18h00.

Article 1.2 : Horaires « mercredis loisirs »

Le centre de loisirs des mercredis accueille les enfants selon des formules différentes :

- **Le matin SANS le repas** : accueil le matin entre 8h00 et 9h00 et un départ fixé entre 11h30 et 11h45 (impérativement)
- **Le matin AVEC le repas** : accueil le matin entre 8h00 et 9h00 et un départ fixé entre 13h30 et 14h00 (impérativement)
- **L'après-midi SANS le repas** : accueil l'après-midi entre 13h30 et 14h00 et un départ fixé entre 17h00 et 18h30 (impérativement)
- **L'après-midi AVEC le repas** : accueil le matin entre 11h30 et 11h45 et un départ fixé entre 17h00 et 18h30 (impérativement)
- **La journée complète** : accueil le matin entre 8h00 et 9h00 et un départ fixé entre 17h00 et 18h30 (impérativement).

Article 1.3 : Horaires « périscolaires »

Le Centre fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis, matin et soirs , durant toute la période scolaire.

Les horaires d'accueil sont les suivants.

- **Matin 7h15 à 8h30** (les enfants sont amenés à l'école à partir de 8h20 par l'équipe encadrante).
- **Soir à partir de 17h30** (16h30 lorsqu'il n'y a pas d'études), et jusqu'à 19h00 impérativement.

Le non-respect de ces horaires pourrait perturber le temps des activités prévues par l'équipe d'animation et pourrait donc remettre en cause l'admission de l'enfant au centre de loisirs.

Article 2 : Inscriptions / annulations

Pour que votre enfant puisse participer au Centre, il faut tout d'abord et **OBLIGATOIREMENT** compléter ou corriger le dossier d'inscription. Ce dossier est remis à la direction du Centre. Il permet d'assurer le suivi administratif en toute sécurité de votre enfant.

Les inscriptions se font auprès de la direction et uniquement durant les heures de permanence **communiquées par la direction, au Pôle Enfance de La Fouillouse.**

Afin d'accueillir les enfants en toute sécurité dans les meilleures conditions nous demandons de bien respecter les consignes ci-dessous :

Périodes d'inscriptions :

- **pour les mercredis:** les inscriptions doivent se faire de préférence jusqu'au *vendredi précédent le mercredi souhaité* afin de permettre une bonne organisation : gestion du nombre d'animateurs de l'équipe et du nombre de repas (commandes en cuisine). Toute réservation non annulée 48h à l'avance sera facturée sauf raison médicale attestée par un certificat médical. De même que toute réservation prise le lundi après 12h ou mardi ne permettra pas l'accès au repas, mais sera admise pour les ½ journées.

- **pour le périscolaire :** La fréquence d'utilisation du service est libre. Il n'est nullement obligatoire de l'utiliser à tous ses temps de fonctionnement, Il est donc **OBLIGATOIRE** d'avertir à l'avance des présences des enfants. Pour cela, les réservations sont à faire par écrit à l'aide du document prévu à cet effet et à remettre au directeur du centre minimum 48h à l'avance. Les absences non prévenues le jour même (ou avant) seront facturées. De même que les inscriptions faites le jour même seront facturées au tarif « occasionnel ».

- **pour les vacances scolaires :** les inscriptions doivent se faire impérativement durant les périodes indiquées par la direction afin de permettre une bonne organisation : gestion du nombre des animateurs de l'équipe et du nombre des repas (commandes en cuisine).

Concernant les inscriptions pour les temps où une sortie est organisée, les places seront prioritairement réservées aux enfants participant régulièrement au centre de loisirs et ce dans la limite des places disponibles. Pour bénéficier d'une sortie, l'enfant doit participer au moins à deux

jours de loisirs en plus de la sortie, soit 3 jours au total. Les nouveaux arrivants attaquant leur premier jour de centre par le jour de sortie, ou ceux n'étant inscrits que pour la sortie ou un seul jour en plus seront sur liste d'attente pour la sortie, mais auront bien évidemment l'accès à un accueil au centre.

Pièces à fournir lors de l'inscription :

- justification de domicile de moins de 3 mois
- quotient familial (disponible sur CAF.fr)
- copie des pages vaccinations du carnet de santé de l'enfant

Lors de l'inscription les parents doivent informer la direction de toutes informations relatives à la santé de l'enfant qui seraient utiles pour un bon accueil. En ce qui concerne les allergies de l'enfant notamment alimentaires, un PAI (Protocole d'Accueil Individuel) sera mis en place.

En cas de risque majeur tel l'allergie à l'arachide, gluten ou autre, il sera demandé aux parents de fournir le repas de l'enfant.

Article 3 : Règlement

Le coût de la journée du centre de loisirs municipal comprend:

- les animations, les sorties, les intervenants
- le transport, les assurances
- le repas pour les mercredis avec repas et les journées vacances et le goûter en après midi

Le coût par famille est fixé en fonction du quotient familial déterminé par la CAF.

Un surcoût s'opère pour les personnes extérieures à la commune, sauf St Bonnet les Oules. Le barème des tarifs est indiqué sur les plaquettes d'information du centre de loisirs municipal, ainsi qu'en annexe ci-dessous.

Le paiement pour les périodes de vacances s'effectue au moment de l'inscription, de préférence par chèque à l'ordre de *Relais42*. En cas de paiement en espèces il est recommandé aux parents de prévoir l'appoint.

Le paiement du périscolaire et des mercredis se fait mensuellement après réception de votre facture, directement au *Relais42* par chèque ou virement.

Seuls les cas d'annulation avec **certificat médical à l'appui** donneront lieu à remboursement.

Article 4 : exclusion :


La direction se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement un enfant à cause de son comportement, en accord avec la mairie et *Relais42*.

►


Signature des parents Nom Prénom : Le maire
"Lu et approuvé » **Yves PARTRAT**
Le

ANNEXE : grilles tarifaires


Vacances scolaires :

Quotient familial 	Tarif journée Familles La Fouillouse/St Bonnet les Oules	Tarif journée Familles Extérieures
inférieur à 450	11 €	13 €
451 à 550	11.75 €	13.75 €
551 à 700	12.50 €	14.50 €
701 à 900	13.50 €	15.50 €
Supérieur à 901	14.25 €	16.25 €

Mercredis :

Quotient familial 	Tarif ½ journée sans repas La Fouillouse/St Bonnet les Oules	Tarif ½ journée avec repas La Fouillouse/St Bonnet les Oules	Tarif journée La Fouillouse/St Bonnet les Oules	Tarif familles extérieures
inférieur à 450	4.00 €	7.00 €	11 €	+1€ ½ journée +2€ journée complète
451 à 550	4.25 €	7.50 €	11.75 €	
551 à 700	4.50 €	8.00 €	12.50 €	
701 à 900	5.00 €	8.50 €	13.50 €	
Supérieur à 901	5.25 €	9.00 €	14.25 €	

Périscolaires :

Quotient familial 	Tarif matin		Tarif soir	
	A l'avance	Ponctuelles	A l'avance	Ponctuelles
inférieur à 450	1.80 €	2.30 €	1.80 €	2.30 €
451 à 550	2.00 €	2.50 €	2.00 €	2.50 €
551 à 700	2.20 €	2.70 €	2.20 €	2.70 €
701 à 900	2.40 €	2.90 €	2.40 €	2.90 €
Supérieur à 901	2.60 €	3.10 €	2.60 €	3.10 €

- **Réservation « à l'avance » :** Pour les parents qui peuvent le prévoir, la réservation se fait dans mois civil précédent et au minimum une semaine avant la présence souhaitée.
Nous attirons votre attention sur l'importance de réserver le plus à l'avance possible afin de permettre à l'équipe d'organiser au mieux l'accueil et les animations proposées.
- **Réservations « ponctuelles » :** Réservée strictement aux imprévus et autres **situations exceptionnelles**, en fonction des places disponibles. Cette possibilité est offerte aux familles qui se voient confrontées à un événement imprévu et incontournable. Un usage récurrent de ce type d'inscription ne saurait être acceptable et entraînera une rencontre avec le directeur du centre. Elle est plus coûteuse pour la famille.